

AFFAIRE N° 1 - COMPTES DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

## LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les Comptes Administratifs 1986 de la Commune, du Bureau d'Habitat Social et des Cantines ayant été entendus et votés (Conseil Municipal du 18 mars 1987 - Affaires n° 2, n° 3 et n° 4) ;

Après m'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 1985, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à la passation dans ses écritures de toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites :

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- 1°) De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1986 ;
- 2°) De statuer sur l'exécution des budgets de l'exercice 1986 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4°) De déclarer que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 1986 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent aucune observation de votre part.

Je mets cette affaire aux voix

**RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION**

**Le 30 JUIL. 1987**

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2**

**mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions**

VILLE

Subdivisions	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat de clôture 1986	
	Déficit	Excédent	Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		65 796 159,75	224 929 971,83	193 422 802,59	-	34 288 990,51
Section de Fonctionnement		65 057 721,49	494 104 049,39	492 449 098,82	-	63 402 770,92
		130 853 881,24	719 034 021,22	685 871 901,41	-	97 691 761,43

BUREAU D'HABITAT SOCIAL

Subdivisions	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat de clôture 1986	
	Déficit	Excédent	Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		3 833 046,82	42 728 501,90	34 416 854,94	4 478 600,14	
Section de Fonctionnement		2 139 653,68	9 432 977,22	8 886 655,87		1 593 332,33
		5 972 700,50	52 161 479,12	43 303 510,81	4 478 600,14	1 593 332,33

COMPTES DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL LE MAIRE DONNE LECTURE DES TABLEAUX RECAPITULATIFS ( suite )

CANTINES

Subdivisions	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat de clôture 1986	
	Déficit	Excédent	Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		2 061 125,18	1 123 594,88	3 473 775,33		4 411 305,63
Section de Fonctionnement		6 878 169,90	40 868 501,43	45 046 323,52		11 055 991,99
		8 939 295,08	41 992 096,31	48 520 098,85		15 467 297,62

Ces résultats concordent avec ceux des Comptes Administratifs déjà examinés.

000022

.../...

**MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
DE L'AVIS DE LA COMMISSION.**

Commission des Finances

Après avoir entendu le Receveur Municipal, la Commission émet un avis favorable.

-----

LE MAIRE : Nous avons obtenu ces résultats en utilisant des méthodes de calcul qui nous sont propres. Le Receveur Municipal en utilise d'autres. Il faut qu'en fin de processus les chiffres concordent.

Si vous avez des questions à formuler, Monsieur le Receveur Municipal, Monsieur GOUL, qui est présent, pourra y répondre.

Monsieur le Receveur Municipal, pourriez-vous quitter la salle un moment pour que nous puissions procéder au vote ?

**Monsieur GOUL quitte la salle à 17 H 12.**

LE MAIRE : Je mets aux voix les Comptes de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui concerne la Commune, le Bureau d'Habitat Social et les Cantines.

**4 abstentions.**

LE MAIRE : Ces Comptes de Gestion sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS.

Faites entrer Monsieur le Receveur Municipal.

**Monsieur GOUL revient dans la salle à 17 H 13.**

LE MAIRE : Monsieur le Receveur, vos Comptes de Gestion ont été adoptés à l'UNANIMITE moins 4 abstentions. Je vous adresse toutes nos félicitations au nom du Conseil Municipal ; et, je vous remercie.

**Applaudissements.**

**Monsieur DE LA HOGUE Jean Marie quitte la salle à 17 H 13.**